



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 22 juin 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 12 – Orientation

**12.001** Énoncé de politique

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1161053001

Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Aliénation de biens meubles

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1162748004

Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 4 000 documents suite à la fermeture du Centre de documentation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Approuver le projet de convention à cet effet

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1163438001

Accorder un contrat de 3 ans à Québec Linge inc. pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme de 278 222,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14853 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.003 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1162463001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Dufresne Hébert Comeau pour la fourniture de services professionnels d'avocats dans le cadre des dossiers de la mise aux normes des usines de la Direction de l'eau potable - Somme maximale de 244 896,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 16-15295 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.004 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques, Division de la gestion des projets et du développement - 1166850004

Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM - Montant de 195 208,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1619 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

### 20.005 Subvention - Contribution financière

CE Service de l'environnement - 1166032001

Accorder un soutien financier pour 2016 et 2017 de 21 981 \$ par an totalisant 43 962 \$ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.006** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165066004

Accorder un soutien financier non récurrent de 12 500 \$ à Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC), pour l'obtention d'un camion réfrigéré et l'agrandissement d'une chambre froide - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

## 30 – Administration et finances

**30.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.004** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160090001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif et responsable du transport, du 25 au 29 juin 2016, à Paris (France), afin de participer à la Conférence internationale «Cities for air» - Montant estimé : 2 307,07 \$

## 40 – Réglementation

**40.001** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1166968001

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 447-1 et 448-2 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme et le Règlement de zonage du Village de Senneville

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396012

Prendre connaissance du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mai 2016 au 31 mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>0</b>





**Dossier # : 1161053001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal

Il est recommandé  
d'adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-10 06:55

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161053001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Montréal s'est engagée dans la lutte contre les changements climatiques et maintient sa cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) qui est de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990. Or, les activités de transport constituent l'une des principales sources de GES. Cet engagement invite à une transition énergétique des transports qui consiste à réduire significativement la consommation des énergies fossiles. En matière de transport, Montréal compte effectuer cette transition énergétique en agissant sur deux composantes :

- d'une part, en misant sur le développement des transports collectif et actif et sur une occupation du territoire dense et diversifiée, permettant de diminuer la dépendance à l'automobile et de minimiser les distances à parcourir;
- d'autre part, par l'électrification progressive des véhicules, tant privés que publics, permettant de briser notre dépendance aux énergies fossiles et d'utiliser une source renouvelable d'énergie, l'hydroélectricité.

La Stratégie d'électrification des transports s'appuie sur les orientations contenues dans les plans et politiques de la Ville, entre autres : le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le Plan de transport, la Politique verte du matériel roulant et la Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020.

De multiples mesures favorisant l'électrification des transports ont été mises en place par les différents services de la Ville dans leur champ d'actions respectif, comme l'électrification graduelle du parc de véhicules municipaux et le développement d'un réseau public de bornes de recharge. Des plans d'actions ont aussi été réalisés par les services municipaux afin d'assurer un développement et une mise en oeuvre continue de ces mesures. La Stratégie est également en lien avec les actions des partenaires de la Ville, dont la STM, eux aussi engagés dans la transition énergétique vers des transports durables et sobres en carbone.

Afin d'assurer une cohérence dans l'atteinte d'objectifs communs, la présente Stratégie d'électrification regroupe les mesures que la Ville et ses partenaires entendent prendre pour jouer, à l'échelle locale, un rôle clé dans la lutte aux changements climatiques. tout en s'illustrant comme un leader en cette matière.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

La stratégie d'électrification de la Ville de Montréal se décline en 10 orientations :

1. L'intégration des besoins d'électrification des transports dans la planification et la gestion du parc immobilier de la Ville
2. La conversion du parc de véhicules municipaux thermiques vers des véhicules électriques
3. La mise en œuvre d'un plan d'action en développement économique visant le développement d'une filière locale en électrification des transports et en transport intelligent
4. La création d'un institut de l'électrification et des transports intelligents
5. L'électrification du réseau de transport en commun de la Société de transport de Montréal (STM)
6. La réalisation du Réseau électrique métropolitain (RÉM) reliant le centre-ville, la Rive-Sud de Montréal, l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et l'ouest de l'île
7. La mise en œuvre des mesures d'électrification de la Politique de stationnement
8. L'implantation d'un réseau de bornes de recharge pour appuyer la conversion progressive et souhaitée du parc automobile montréalais
9. La mise en place d'un cadre permettant le déploiement, par l'entreprise privée, d'un réseau de véhicules électriques en libre-service
10. Une collaboration soutenue avec les partenaires publics et privés dans les initiatives d'électrification et la promotion de la mobilité durable, notamment le Gouvernement du Québec, Hydro-Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Bureau du taxi et la Commission des services électriques de Montréal.

La Stratégie est accompagnée d'un volet de mise en oeuvre pour la période 2016-2020.

### **JUSTIFICATION**

La Stratégie d'électrification vise à présenter de manière cohérente les actions municipales destinées à faire la transition énergétique des carburants fossiles vers l'électricité. Elle témoigne du leadership en matière de lutte aux changements climatiques attendu par les citoyens de la part des villes et des métropoles. Les cibles fixées par les gouvernements nationaux doivent trouver écho dans des gestes concrets mis de l'avant par les villes qui font partie intégrante de la solution, tels que proposés par la Stratégie. En misant sur l'électrification des transports, Montréal reconnaît que ce secteur constituera un levier important de développement économique et met en place tout ce qu'il faut pour assumer son leadership, tant en Amérique du Nord que sur la scène internationale.

Ce document stratégique offre également une occasion de diffusion des orientations et de l'approche de la Ville en matière d'électrification, tant à l'échelle régionale, nationale et internationale. La tenue du *World Electric Vehicle Symposium and Exhibition (EVS29)* à Montréal, en juin 2016, qui représente le plus important forum international dans le domaine des technologies d'électrification des transports, offre une occasion privilégiée de faire connaître les réalisations et le plan d'action de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les orientations stratégiques de la Stratégie d'électrification des transports sont cohérentes avec les objectifs du troisième plan de développement durable *Montréal durable 2016-2020*, en cours d'adoption, notamment en vue de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 et faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée en collaboration avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif du 22 juin 2016 : adoption de la Stratégie d'électrification des transports.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Isabelle MORIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Danielle LUSSIER, Direction générale  
Roger LACHANCE, Service de l'environnement  
Claude SAVAGE, Service du matériel roulant et des ateliers  
Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers  
Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Sébastien NADEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Claude SAVAGE, 9 juin 2016  
Isabelle MORIN, 9 juin 2016

Danielle LUSSIER, 8 juin 2016  
Paul DE VREEZE, 8 juin 2016  
Roger LACHANCE, 8 juin 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane BRICE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Gilles DUFORT  
Chef de division

Le : 2016-06-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-06-09

**Dossier # : 1162748004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 4 000 documents suite à la fermeture du Centre de documentation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Approuver le projet de convention à cet effet

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) recommande :

1. d'accorder un don de 4000 livres en bonne condition qui couvrent une variété de thèmes comme les ressources humaines, la gestion administrative, la psychologie, la sociologie, la criminologie ainsi que des ouvrages biographiques d'hommes et de femmes contemporains ;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet entre la Ville de Montréal et Les Amis de la Bibliothèque de Montréal ;
3. d'autoriser le directeur adjoint de la Direction des services corporatifs du SPVM à signer le projet d'entente pour le et nom de la Ville de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-08 16:51

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162748004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un don d'environ 4 000 documents suite à la fermeture du Centre de documentation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU****CONTEXTE**

Au début de l'année 2016, le SPVM a pris la décision de procéder à la fermeture de son Centre de documentation.

Devant la nécessité de disposer de ces biens et de libérer des locaux d'entreposage de manière productive, par le biais d'échanges interservices, le SPVM a privilégié la convention qui existe entre les bibliothèques montréalaises et « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal », organisme à but non lucratif, voué à la promotion de la lecture et des bibliothèques auprès de la population.

Le SPVM est heureux de faire bénéficier « Les Amis de la bibliothèque de Montréal » de ces documents qui pourront servir à financer des activités pour les jeunes de Montréal dans les différentes bibliothèques de l'ensemble du territoire

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Suite à la fermeture du Centre de document du SPVM, un don à « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » de 237 boîtes contenant près de 4 000 livres en bonne condition qui couvrent une variété de thèmes comme les ressources humaines, la gestion administrative, la psychologie, la sociologie, la criminologie ainsi que des ouvrages biographiques d'hommes et de femmes contemporains.

**JUSTIFICATION**

L'objectif ultime est de contribuer socialement à la communauté en favorisant le financement d'activités auprès des jeunes.

Le don de ces documents représente un intérêt pour la Ville qui bénéficie d'avantages économiques liés à la gestion déléguée d'une vente de livres.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier s'inscrit dans les pratiques de développement durable de la Ville de Montréal, selon le « Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 » notamment sous l'aspect de l'action numéro 23 – Implanter des mesures de récupération et de valorisation, par le biais de la réutilisation et/ou réemploi des documents dont les services de la Ville de se serviront plus.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Bénéfice pour financer des activités pour les jeunes de Montréal qui fréquentent les bibliothèques. Compte tenu que les livres acquis proviennent des deniers publics de la Ville de Montréal, il va de soi que les citoyens de Montréal en bénéficient.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention et entrée en vigueur subséquente à compter de la date d'approbation par les instances.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre DUPÉRÉ

**ENDOSSÉ PAR**

Hélène CHARRON

Le : 2016-05-27



Chef de division formation (spvm)

Assistant-directeur  
Direction des services corporatifs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint  
Direction des services corporatifs

**Approuvé le :** 2016-05-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-06-08



**Dossier # : 1163438001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de trois ans à la compagnie Québec Linge inc. pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 278 222,17 \$, taxes incluses, appel d'offres public 15-14853 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la compagnie Québec Linge co., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 279 429,04 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 15-14853 - 2 soumissionnaires;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-13 11:40

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163438001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de trois ans à la compagnie Québec Linge inc. pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 278 222,17 \$, taxes incluses, appel d'offres public 15-14853 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées de l'île de Montréal. Pour ce faire, elle compte sur environ 215 employés répartis entre les divisions opération et entretien.

Actuellement, en vertu d'une entente entre les parties patronale et syndicale, ces employés reçoivent, chaque année, un montant forfaitaire de 147,36 \$ avec majoration salariale annuelle, pour l'achat et l'entretien de leurs vêtements de travail. De plus, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) leur fournit et entretient les combinaisons requises pour l'exercice de leur fonction. Ce qui entraîne, au total, des frais annuels d'environ 50 000,00 \$

Les activités de surveillance, de maintenance et de réparations des installations traitant les eaux usées présentent des risques d'exposition aux microbes contenus dans les eaux usées ou leurs résidus. À cet effet, et en référence au programme de santé de la Station d'épuration ainsi qu'à la réglementation émise par l'APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail « secteurs affaires municipales ») et la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail), les règles d'hygiène et la prise en charge par la DEEU du lavage des vêtements souillés constituent la pierre angulaire de la prévention, afin d'éviter la contamination indirecte et de protéger la famille des employés d'une contamination secondaire. Par conséquent, il devient nécessaire que l'entretien des vêtements de travail ne soit plus assumé par les employés à leur résidence.

À ce titre, un appel d'offres public pour l'acquisition et l'entretien complet des vêtements de travail à la DEEU a été lancé et publié par le Service de l'approvisionnement le 23 novembre 2015 sur le site SEAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 janvier 2016. La période de validité des soumissions est de 180 jours. Aucune contingence n'est prévue à ce contrat. Quatre addenda furent émis pour reporter la date d'ouverture des soumissions et pour apporter des précisions aux exigences du devis.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

## DESCRIPTION

Le présent contrat de location et d'entretien de trente-six mois s'applique à 215 employés. Il consiste à la fourniture de casiers, de chemises, de pantalons et de combinaisons, à l'entretien complet des vêtements et à leurs identifications. Il inclut également le ramassage et la livraison des vêtements sur les lieux de travail.

## JUSTIFICATION

Avec ce contrat, la DEEU s'assure que tous les vêtements de travail des employés sont conformes aux normes actuelles en santé-sécurité au travail et que leur entretien s'effectue selon les règles de l'art.

Six entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont présenté une soumission. Trois entreprises n'ont pas soumissionné par manque d'intérêt et une autre à cause d'un désaccord sur les clauses de résiliation contenues dans les clauses administratives générales de l'appel d'offres.

### Groupe 1 :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Québec Linge inc.	278 222.17 \$		278 222,17 \$
Alsco Canada corporation	343 909.63 \$		343 909,63 \$
Dernière estimation réalisée	273 948.82 \$		273 948,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			311 065,9 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			65 687,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			23,61 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			4 273,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			1,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			65 687,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			23,61 %

Deux options furent étudiées dans cet appel d'offres, soit : la location, l'entretien et la réparation des vêtements de travail (groupe 1) ou l'achat des vêtements de travail par la DEEU avec un contrat pour l'entretien et la réparation (groupes 2 et 3). A cet effet, voir l'intervention du Service des approvisionnements.

Après étude des propositions, le groupe 1 s'est avéré plus économique de 14,6 %.

Considérant que :

- la soumission la plus basse est conforme à notre estimation et aux exigences du devis,
- la fourniture et l'entretien des vêtements de travail par une firme externe constituent des mesures de contrôle et de prévention assurant une protection efficace des travailleurs contre les risques biologiques auxquels ils sont exposés dans leur milieu de travail et le respect des normes de santé et sécurité au travail,
- une nouvelle entente signée entre les parties patronale et syndicale vient mettre un terme au paiement de l'allocation annuelle portant sur les vêtements de travail,
- la direction n'aura plus à acheter et entretenir les combinaisons actuellement fournies aux employés,

il est recommandé d'octroyer à la compagnie Québec Linge co. un contrat de trois ans pour une somme de 278 222,17 \$ pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparations de vêtements de travail.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 278 222,17 \$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016-2017 et 2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 254 053,93 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (12 099,25 \$) et provinciale (12 069,00 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Entretien

**Objet de dépenses** : Autres locations

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La situation actuelle ne permet pas de contrôler la conformité des chemises et pantalons fournis et portés par les travailleurs aux normes de santé et sécurité au travail. Le linge

personnel souillé par la matière organique est apporté à la maison pour nettoyage ce qui ne permet pas de contrôler les règles d'hygiène et de salubrité appropriées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission du bon de commande : 27 juin 2016

Prise des mesures : août 2016

Installation des casiers : août 2016

Début du service : octobre 2016

Fin du service : octobre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER  
Responsable approvisionnement et magasins

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-18

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2016-06-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-06-13



**Dossier # : 1162463001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit contractuel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dufresne Hébert Comeau pour la fourniture de services professionnels d'avocats dans le cadre des dossiers de la mise aux normes des usines de la Direction de l'eau potable pour une somme maximale de 244 896,75 \$, taxes incluses. Appel d'offres sur invitation (16-15295) (2 soumissionnaires) fait conformément au Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels / Approuver un projet de convention à cette fin.

1. octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dufresne Hébert Comeau pour la fourniture de services professionnels d'avocats dans le cadre des dossiers de la mise aux normes des usines de la Direction de l'eau potable;
- 2 réserver une somme maximale de 244 896,75 \$, taxes incluses, pour acquitter ces services.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-10 10:08

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1162463001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit contractuel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dufresne Hébert Comeau pour la fourniture de services professionnels d'avocats dans le cadre des dossiers de la mise aux normes des usines de la Direction de l'eau potable pour une somme maximale de 244 896,75 \$, taxes incluses. Appel d'offres sur invitation (16-15295) (2 soumissionnaires) fait conformément au Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction de l'eau potable prévoit dépenser plusieurs millions de dollars au cours de l'année 2016 pour des travaux en usines ou sur le réseau de distribution. Dans le cadre du déroulement des projets le service doit requérir des services professionnels dans le domaine juridique pour des avis, de l'accompagnement et la tenue de séances de négociations. L'accompagnement désiré vise à combler certains besoins du service de l'eau et à répondre à diverses questions soulevées dans le cadre de la gestion de contrats en matière d'exécution de travaux ou en matière de services professionnels. Cet accompagnement peut consister en différents avis concernant des problématiques particulières telles le droit de propriété, les cautionnements et les assurances, la formulation de besoins spécifiques quant aux contraintes d'exécution particulières à un contrat requérant l'interprétation de clauses relatives à la gestion des échéanciers et des pénalités pour retards, de préachat d'équipements, pour ne nommer que ces aspects.

De plus, le vaste projet de mise aux normes des usines (MNU) débuté en 2006 ne s'est pas déroulé comme envisagé. Plusieurs entrepreneurs menacent d'intenter des poursuites contre la Ville. Ces poursuites pourraient être de l'ordre de plusieurs millions de dollars, d'où la nécessité pour le service de l'eau, d'obtenir l'accompagnement désiré.

Le Service des affaires juridiques n'a pas les ressources en nombre suffisant pour combler les besoins du service de l'eau et offrir à ce dernier l'accompagnement dont il a besoin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dufresne Hébert Comeau pour la fourniture de services professionnels d'avocats dans le cadre des dossiers de la mise aux normes des usines de la Direction de l'eau potable pour une somme maximale de 244 896,75 \$, taxes incluses. Appel d'offres sur invitation (16-15295) (2 soumissionnaires) fait conformément au Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels et approuver un projet de convention à cette fin.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres a été lancé le 20 avril 2016. Quatre addenda ont été émis respectivement les 2, 6 et 9 mai 2016 pour apporter des précisions suite aux questions posées par certains soumissionnaires quant à la possibilité de présenter plus d'un avocat par catégorie recherchée comme il était prévu dans les documents d'appel d'offres, la couverture d'assurance requise et la gestion des conflits d'intérêts. La date initiale de dépôt des soumissions était prévue pour le 9 mai 2016 mais en vertu de l'addenda no. 3 du 6 mai, cette date a été reportée au 11 mai. Les soumissions ont été analysées le 20 mai 2016.

Le présent appel d'offres sur invitation a été fait conformément au Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels. Aux termes de ce règlement, la Ville est tenue d'inviter au moins trois soumissionnaires. Dans le présent dossier, 4 soumissionnaires ont été invités. De ce nombre, deux firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 50%. Les deux firmes ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Aux termes des clauses particulières des documents d'appel d'offres, certaines exigences étaient posées quant à la composition de l'équipe de travail et l'expérience professionnelle des membres en matière du droit de la construction. Les deux soumissions reçues ont été évaluées et ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Dufresne Hébert Comeau est celle ayant obtenu la meilleure note finale compte tenu du prix et a été retenue par le comité de sélection pour recommandation visant l'octroi du contrat par le comité exécutif.

Cette soumission comporte un prix de 19 250\$ inférieur à celui de l'estimation réalisée à l'interne, laquelle s'élève à 232 250\$. Le prix proposé par l'autre soumissionnaire, à savoir la firme Irving Mitchell Kalichman était quant à lui, supérieur de 750\$ par rapport à celui de l'évaluation réalisée à l'interne alors que le prix proposé par la firme Dufresne Hébert Comeau pour un nombre d'heures estimé à 1000 est inférieur de 8.28% par rapport à cette estimation.

Le présent contrat de services professionnels ne requiert pas de l'adjudicataire qu'il détienne une autorisation de contracter de l'autorité des marchés financiers puisque le montant de la dépense est inférieur à 1 million de dollars (décret 435-2015).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat est de 244 896,75 taxes incluses pour les 1000 heures de travail réparties entre différentes catégories d'avocats (junior, intermédiaire et senior) comme prévues au contrat. Les crédits nécessaires à ce contrat seront pris à même le budget des dépenses contingentes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucun

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du présent contrat permettra à la Direction de l'eau potable de recevoir l'accompagnement dont il a besoin dans le cadre des dossiers en cours avec différents fournisseurs, entrepreneurs et prestataires de services dans son projet de mise aux normes des usines d'eau potable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

François Charles GAUTHIER, Service des affaires juridiques  
Babak HERISCHI, Service de l'eau

Lecture :

François Charles GAUTHIER, 8 juin 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andrée SIMARD  
Chef de division du Droit contractuel

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-06-08

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef  
adjoint

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef  
adjoint

**Approuvé le :** 2016-06-08**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2016-06-09



**Dossier # : 1166850004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1619 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 195 208.70 \$, taxes incluses.

Il est recommandé de:

1. conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés.
2. autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville
3. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2016-06-09 12:50

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

---

Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166850004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Simo Management Inc., pour l'inspection de puits d'accès par caméra 360 degrés, suite à l'appel d'offres public 1619 (3 soumissionnaires), dans le cadre des projets de construction, de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la CSEM, au montant de 195 208.70 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les inspections par caméra 360 degrés permettent d'évaluer rapidement l'état des structures, l'encombrement général des câbles et les possibilités d'expansion possible. L'évaluation des structures et des composantes accélère la conception et réduit les coûts de travaux de la CSEM. Ceci est nécessaire pour répondre rapide au grand nombre de projets potentiels des arrondissements (PRR) et des services de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le Conseil d'administration de la CSEM a accepté la recommandation de l'appel d'offres no.1619, le 1er juin 2016 (séance 36.T.1)

Un autre contrat similaire a été approuvé par le conseil d'administration de la CSEM le 22 octobre 2015 et approuvé par le comité exécutif le 11 novembre 2015 (sommaire décisionnel 1156850004) résolution du CE 15 2007.

Un autre contrat similaire a été approuvé par le conseil d'administration de la CSEM le 3 juin 2015 et approuvé par le comité exécutif le 10 décembre 2014 (sommaire décisionnel 1156850003) résolution du CE 15 1216.

Ce contrat est pratiquement épuisé, ce qui nous oblige à procéder à l'octroi d'un nouveau contrat.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser la CSEM à signer le contrat de services professionnels avec la firme Simo Management Inc. ayant le mieux répondu à l'appel d'offres public no. 1619 d'inspection par caméra 360 degrés.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, 8 firmes ont pris possession des documents et 4 d'entre elles ont soumis des offres. Les quatre propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Principaux éléments						
Date de parution (SEAO + Constructo)					22-avr-16	
Disponibilité des documents					21-avr-16	
Date de fin de la période d'appel d'offres					13-mai-16	
Durée de l'appel d'offres					21 jours	
Preneur d'un cahier de charges :					8 entreprises	
N'ayant pas soumissionné		Aqua Data, CIMA+, Groupe PLanoCAD Inc., Veolia ES				
Ayant soumissionné					4 entreprises	
Soumissions conformes		Note interm.	Note finale	Prix de base	Autres	Total (sans taxes)
Simo Management Inc		92	8,36	169 783,60 \$		169 783,60 \$
Infrastructel		91,6	7,69	184 150,00 \$		184 150,00 \$
Can-Explore		74,9	7,43	168 075,00 \$		168 075,00 \$
Infrarouge Kelvin		44,3	N/A	non conforme*		non conforme*
Coût moyen des soumissions reçues						174 002,87 \$
Dernière estimation réalisée						183 100,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ( \$ )						(4 219,27) \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme ( % )						-2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ( \$ )						16 075,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ( % )						10%
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)						(13 316,40) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)						-7%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)						(14 366,40) \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)						-8%
* Le fournisseur n'a pas présenté la technologie demandée et démontré le savoir-faire en 360°						
L'estimation est basée sur les prix baissiers des deux derniers contrats						
Les prix sont passés à 300\$/structure au premier contrat, à 129,04\$/structure dans ce contrat-ci						
Les firmes sont plus familières avec les tâches requises, mais la concurrence reste féroce.						

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'objet du présent dossier est prévu dans le budget de fonctionnement puisque les inspections de puits d'accès examinés lors des travaux de PRR font partie du programme d'entretien général des structures de la CSEM, à courte ou longue échéance. Cette dépense est entièrement assumée par la CSEM.

Après la récupération des taxes, le budget net est de 171 223,16 \$

Imputation: 2105. 0010000. 100806. 06819. 54590 171 223,16 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'information sur l'état des structures est traitée à 100 % par moyen électronique. La CSEM et l'adjudicataire collaborent étroitement pour réduire au minimum les déplacements routiers nécessaires à l'exécution des inspections, par la planification en lot, en quartier ou en artère à l'intérieur de semaines ou journées complètes de travail.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces services d'inspection par caméra 360 degrés facilitent la gestion du calendrier de la conception, la planification des appels d'offres de contrats de construction et la réalisation de ceux-ci

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de l'appel d'offres: 22 avril 2016

Ouverture des soumissions: 13 mai 2016

Comité de sélection: 19 mai 2016

Octroi du contrat: 2 juillet 2016

Fin de contrat: 28 avril 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la politique d'attribution de contrats de services professionnels de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



Raymond Gravel

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-André - Ext BAILLARGEON  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2016-06-09



**Dossier # : 1166032001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier pour 2016 et 2017 de 21 981\$ par an totalisant 43 962\$ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants et approuver la convention de contribution financière

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier pour 2016 et 2017 de 21 981\$ par an totalisant 43 962 \$ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption solidaire et symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale
3. d'approuver la convention de contribution financière

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-09 10:30

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166032001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier pour 2016 et 2017 de 21 981\$ par an totalisant 43 962\$ à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants et approuver la convention de contribution financière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL). Elle participe également aux rencontres de la table des municipalités riveraines du Saint-Laurent.

En 1988 et 1989, la Ville de Montréal a adopté trois bélugas solidairement avec les villes de Québec et Lachine dans le cadre du programme d'adoption du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM).

À la rencontre de la table du 30 mai 2014 où 26 municipalités étaient représentées, les villes ont été sollicitées pour contribuer financièrement au Projet Béluga par un don de 5 000 \$ par année pendant 3 ans, ce qui correspond à l'adoption d'un béluga. Pour permettre aux plus petites municipalités de participer à la démarche, un projet d'adoption solidaire avec une contribution de 1 ¢ par habitant par année pendant trois ans a été proposé. Pour la Ville de Montréal, cela représente un montant de 16 981 \$ par année.

Montréal accordera un soutien financier de 21 981 \$ pour 2016 et de 21 981\$ pour 2017 .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1402, 10 septembre 2014, accorder un soutien financier totalisant 21 981\$ pour 2014 à Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins pour l'adoption solidaire et symbolique d'un béluga dans le cadre d'initiatives visant à assurer la santé du Saint-Laurent et de ses habitants.

**DESCRIPTION**

Fondé en 1985 et basé à Tadoussac, le GREMM est un organisme à but non lucratif voué à la recherche scientifique sur les baleines et à l'éducation pour la conservation du milieu marin. Le programme d'adoption de bélugas du GREMM permet de financer directement le programme de recherche sur les bélugas établi depuis plus de 30 ans.

Le GREMM recueille des informations par l'observation en mer des troupeaux et par l'analyse des carcasses de bélugas. Les cas de cancer, qui étaient très préoccupants, sont à la baisse. Cela démontre que la dépollution du Saint-Laurent porte ses fruits. Cependant, depuis 10 ans, la population de bélugas, qu'on croyait stable, est en déclin. En 2012, 16 bélugas nouveau-nés ont été retrouvés morts. La recherche doit se poursuivre pour bien comprendre les causes de ce déclin.

Les recherches du GREMM permettent aussi de définir les solutions concrètes à mettre en place. Les limites actuelles du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, l'identification de l'habitat critique et le choix de mesures volontaires proposées à l'industrie maritime pour réduire son impact sur les baleines sont quelques exemples d'application des travaux du GREMM à la conservation des bélugas du Saint-Laurent.

Le 30 mai 2014, lors de la rencontre de la table des municipalités riveraines du Saint-Laurent, les maires ont décidé de réaliser une adoption solidaire de bélugas par un appui financier de 1 ¢ par habitant pendant trois ans. En tout, 30 municipalités ont manifesté de l'intérêt à participer à l'adoption solidaire.

## **JUSTIFICATION**

Par son importance et sa situation géographique au cœur de l'archipel du Saint-Laurent, la Ville de Montréal est un acteur clé de la table des maires des municipalités riveraines du Saint-Laurent et de l'AVGLSL.

Il est important que la Ville de Montréal participe de façon continue à l'adoption solidaire et en propre des bélugas, afin d'illustrer son engagement et sa solidarité envers les autres municipalités participant aux rencontres de la table et de l'AVGLSL.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, le financement de cette dépense provenant d'un réaménagement budgétaire interne en 2016 et de la priorisation de cette dépense lors de la confection du budget 2017 du Service de l'environnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La participation au programme d'adoption de bélugas du GREMM permet d'améliorer la protection de la biodiversité et des milieux naturels, particulièrement du fleuve Saint-Laurent. De plus, par cette contribution, Montréal démontre sa solidarité avec le GREMM, un groupe faisant de la recherche environnementale à long terme, ainsi qu'avec les villes riveraines de Saint-Laurent qui participeront aussi à cette adoption.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucun.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas DEDOVIC  
Conseiller(ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-18

Marieke CLOUTIER  
Chef de division Planification et suivi  
environnemental

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2016-05-26

**Dossier # : 1165066004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 12 500 \$ à Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC), pour l'obtention d'un camion réfrigéré et l'agrandissement d'une chambre froide / Autoriser un virement budgétaire de 12 500 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 12 500 \$, pour l'année 2016, à Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC), pour aider à l'obtention d'un camion réfrigéré et l'agrandissement d'une chambre froide lui permettant de recevoir des denrées non utilisées;
2. d'autoriser le virement d'une somme de 12 500 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-09 14:21

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165066004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 12 500 \$ à Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC), pour l'obtention d'un camion réfrigéré et l'agrandissement d'une chambre froide / Autoriser un virement budgétaire de 12 500 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le quartier Ahuntsic abrite 28 000 personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, dont environ 2 300 familles avec enfants de moins de 18 ans. Celles-ci sont principalement concentrées à l'ouest de la rue Fleury (44 %) et dans le sud du quartier (jusqu'à 36 % par endroit). C'est dans le but de lutter contre la pauvreté présente dans ce secteur que Service de nutrition et action communautaire (SNAC) a vu le jour en 1992.

L'organisme a récemment été approché par Costco Marché Central qui souhaite lui donner les fruits et légumes de bonne qualité, mais ne correspondant pas aux critères d'esthétisme usuel du commerce. Ceci représente une valeur annuelle approximative d'environ 200 000 \$.

Pour accepter cette offre, assurer l'utilisation optimale des denrées et mieux desservir les citoyens dans le besoin, l'organisme doit mettre à niveau ses équipements de réfrigération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 090297 du 7 décembre 2015**

Octroyer des contributions financières totalisant 800 \$ aux organismes énumérés ci-dessous afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités, dont 350 \$ à Service de nutrition et action communautaire (SNAC)

**CA15 090243 du 13 octobre 2015**

Octroyer des contributions financières totalisant 1 200 \$ aux organismes énumérés ci-dessous afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités, dont 200 \$ à Service de nutrition et action communautaire (SNAC)

**CA15 090221 du 14 septembre 2015**

Octroyer des contributions financières totalisant 3 350 \$ aux organismes énumérés ci-dessous afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités, dont 350 \$ à Service de

nutrition et action communautaire (SNAC)

### **CA15 090099 du 11 mai 2015**

Approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2016), pour la période se terminant le 31 mars 2016, et octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 326 133,80 \$, réparties de la façon suivante, dont 14 000 \$ pour Service de nutrition et action communautaire (SNAC).

### **DESCRIPTION**

Service de nutrition et action communautaire (SNAC) a pour mission d'offrir de l'aide alimentaire aux résidents du quartier Ahuntsic vivant sous le seuil de la pauvreté. Le projet vise à renforcer l'offre d'aide alimentaire de l'organisme. Actuellement, celle-ci inclut le développement de l'autonomie alimentaire par le biais d'activités, d'outils et de documentation. Les actions de l'organisme s'articulent autour de trois objectifs, soit favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des usagers, avoir le souci d'optimiser les prestations de services afin qu'ils soient le plus efficace possible et construire un réseau d'entraide fort entre les usagers, la communauté d'Ahuntsic et les organismes du quartier. Le territoire d'intervention de l'organisme se situe entre la rive nord de l'île de Montréal et l'autoroute métropolitaine et est délimité à l'ouest par le Marché Central et à l'est par le boulevard Saint-Michel.

Pour conclure le partenariat avec Costco Marché Central, SNAC devra louer un camion, alors que celui qu'il utilise présentement sera transformé en camion réfrigéré, et agrandir sa chambre froide. Ces modifications sont essentielles pour entreposer les denrées et garantir leur fraîcheur.

L'organisme a également identifié des partenaires de manière à partager les surplus de denrées afin d'éviter le gaspillage. Ceux-ci sont : Pause-Famille inc., Fondation Acadé-Kicks, Autour du bébé, Carrefour périnatal d'Ahuntsic, Comité de gestion et d'animation du 20 rue Chabanel, faisant aussi affaires sous La Maison du Monde, Rue Action Prévention Jeunesse, faisant aussi affaires sous RAP Jeunesse, et l'École Félix-Antoine.

### **JUSTIFICATION**

Entre 2014 et 2015, SNAC a fourni 4 800 dépannages alimentaires (10 723 personnes) et 4 585 repas communautaires à un minimum de 905 foyers sur son territoire d'intervention. Ce territoire compte également quelque 400 familles fréquentant les établissements du Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal. SNAC est un organisme incontournable en ce qui a trait à la sécurité alimentaire dans le nord de la ville. La concrétisation de son partenariat avec Costco Marché Central lui permettra non seulement d'améliorer la qualité de ses aliments, mais il pourra distribuer ses surplus à d'autres organismes communautaires ou écoles du quartier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du projet du SNAC est estimé à 36 000 \$. Le soutien financier de la Ville, soit 12 500 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 12 500 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues de compétence locale devra être virée au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour ce faire. Ce dossier est sans incidence sur le cadre financier 2016 de la Ville et ne demande aucun ajustement à la base budgétaire du SDSS, car le soutien est non récurrent. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Le SNAC s'adjoindra d'autres partenaires financiers pour compléter le montage budgétaire



du projet.

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien accordé no de résolution 2015</b>	<b>Soutien accordé 2015</b>	<b>Soutien recommandé 2016</b>	<b>Soutien Ville par rapport au budget du projet</b>
<b>Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)</b>	« Obtention d'un camion réfrigéré et agrandissement d'une chambre froide »	CA15 090297 CA15 090243 CA15 090221 CA15 090099	350 \$ 200 \$ 350 \$ 14 000 \$	<b>12 500 \$</b>	34,72 %

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de SNAC s'inscrit dans l'action 36 du Plan d'action de développement durable de la collectivité montréalaise : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce soutien financier vient en aide au SNAC qui doit apporter des correctifs pour recevoir les produits que lui offre Costco Marché Central. L'ajout de ces denrées permettra d'optimiser l'approvisionnement en aliments sains des citoyens plus démunis d'Ahuntsic. La portée des activités de l'organisme pourra s'élargir et le surplus sera acheminé aux autres organismes communautaires et écoles du quartier.

Ce partenariat avec Costco Marché Central permettra également de réduire considérablement le gaspillage alimentaire de ce géant commercial.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Juin 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude SÉGUIN  
Agente de recherche - service de la diversité  
sociale et sports

### ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-05-19

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-06-08

CE : 30.001  
2016/06/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.002

2016/06/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.003

2016/06/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1160090001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif et responsable du transport, du 25 au 29 juin 2016, à Paris (France), afin de participer à la Conférence internationale «Cities for air». Montant estimé : 2 307,07 \$ .

Il est recommandé:

- 1- d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif et responsable du transport, du 25 au 29 juin 2016, à Paris (France), afin de participer à la Conférence internationale «Cities for air» - montant estimé : 2 307,07 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-20 18:08

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160090001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif et responsable du transport, du 25 au 29 juin 2016, à Paris (France), afin de participer à la Conférence internationale «Cities for air». Montant estimé : 2 307,07 \$ .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a répondu positivement à l’invitation de la maire de Paris à participer à une conférence sur la qualité de l’air qu’elle a initiée en collaboration avec C40, Resilient Cities (OCDE), l’Organisation mondiale de la santé et la Métropole du Grand Paris. Montréal sera représentée par M. Aref Salem, membre du comité exécutif, responsable du transport, lors de ce grand forum qui se tiendra le 27 juin 2016 et dont l’objectif est de présenter les principaux enjeux liés à la qualité de l’air pour les métropoles et de mettre en valeur les initiatives concrètes en matière d’aménagement, d’offre de déplacements et de plans de protection de la santé.

Dans ce contexte, M. Salem présentera les initiatives montréalaises lors d’un panel intitulé : «Les Villes en actions : démarches et résultats», et ce, aux côtés des maires de Londres, Mexico, Ljubljana (Capitale européenne verte 2016), de même que des élus (ou hauts représentants) des villes de Bruxelles, Beijing, Tokyo, Amsterdam et Varsovie.

Lors de ce déplacement, M. Salem en profitera également pour poursuivre la collaboration avec Paris dans le domaine du transport, et ce, grâce un programme de rencontres et de visites qui lui sera préparé par la ville hôte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Aref Salem, membre du comité exécutif et responsable du transport, du 25 au 29 juin 2016, à Paris (France), afin de participer à la Conférence internationale «Cities for air».

**JUSTIFICATION**

Depuis janvier 2016, Mme Hidalgo est vice-présidente de la Métropole du Grand-Paris, M. Patrick Ollier (candidat républicain), ayant remporté la présidence. Cette conférence est organisée conjointement par les deux entités dans une perspective de gestion

métropolitaine de la qualité de l'air. À noter que la maire de Paris a imposé des normes très restrictives en matière de diesel qui entreront en vigueur dès juillet et qu'un ambitieux projet de nouveau métro intitulé «Grand Paris express» sera mis en place par la Métropole du Grand Paris.

Dans cette perspective, Paris souhaiterait que Montréal présente ses initiatives en matière d'amélioration de la qualité de l'air, et plus spécifiquement en matière d'électrification des transports. Ils sont particulièrement intéressés à entendre parler du projet de train électrique métropolitain (REM). Paris offre de préparer un programme spécifique sur le thème de l'électrification des transports ou de la lutte contre les changements climatiques.

Aux mêmes dates, une délégation technique montréalaise - incluant le Service des grands parcs, le Service des transports et les Immeubles - sera à Paris dans le cadre de la coopération sur l'écologie que Montréal et Paris entretiennent depuis 4 ans. La ville de Paris souhaiterait associer des élus à cette mission et, plus généralement, à cette coopération afin de s'assurer de résultats tangibles et visibles politiquement. L'élue sur place pourrait donc participer à un ou deux activités et rencontres politiques en lien avec cette mission technique. La maire de Paris souhaiterait éventuellement que la Métropole du Grand Paris devienne membre de Métropolis et, à cet égard, souhaite initier une collaboration entre Montréal et cette nouvelle entité. De plus, Mme Hidalgo, de même que son adjointe responsable de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation et de l'économie circulaire, Mme Antoinette Ghul, ont confirmé leur participation au GSEF en septembre 2016.

Dans ce cadre, il a été recommandé que M. Aref Salem, membre du comité exécutif et responsable du transport, représente la Ville de Montréal lors de cet événement d'envergure.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

#### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 307,07 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Rayonnement de Montréal
- Partage d'expertise
- Réseautage

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-06-20

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2016-06-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Approuvé le :** 2016-06-20



**Dossier # : 1166968001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 447-1 et 448-2 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme et le Règlement de zonage du Village de Senneville

Il est recommandé :

1. d'approuver les règlements 447-1 et 448-2 modifiant respectivement le Règlement 447 du Plan d'urbanisme de la Village de Senneville et Règlement 448 concernant le zonage, adoptés le 25 avril 2016 par le conseil municipal du Village de Senneville, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-10 09:38

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166968001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 447-1 et 448-2 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme et le Règlement de zonage du Village de Senneville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 2 mai 2016, le Village de Senneville a transmis à la Ville de Montréal les règlements 447-1 et 448-2, adoptés le 25 avril 2016. Ces règlements visent à modifier respectivement le Plan d'urbanisme du Village de Senneville et le Règlement de zonage. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, car ils constituent des règlements de concordance au Schéma.

Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au Schéma. Mentionnons à cet égard que le Village de Senneville avait adopté au printemps 2015 des modifications à ses règlements concernant le zonage, le lotissement, les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi que sur les permis et certificats, notamment pour les rendre conforme au Schéma (sommaires décisionnels 1156968001, 1156968002, 1156968003 et 1156968004).

En cette matière, puisque ces règlements concernent une ville liée, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RGC 15-084).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2016-04-25 - 2016-04-1832 - Adoption du Règlement n° 447-1 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme n° 447 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Montréal.

- 2016-04-25 - 2016-04-1833 - Adoption du Règlement n° 448-2 modifiant le règlement de zonage n° 448 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Montréal. Ces règlements adoptés par le Village de Senneville ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
- 2015-06-30 - CE15 1293 - Approuver la conformité au Schéma du Règlement 448-1 modifiant le règlement de zonage du Village de Senneville.
- 2015-06-30 - CE15 1294 - Approuver la conformité au Schéma du Règlement 449-1 modifiant le règlement de lotissement du Village de Senneville.
- 2015-06-30 - CE15 1295 - Approuver la conformité au Schéma du Règlement 451-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats du Village de Senneville.
- 2015-06-30 - CE15 1296 - Approuver la conformité au Schéma du Règlement 452-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural du Village de Senneville.
- 2015-01-29 - CG15 0055 - Adoption du Règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - sommaire décisionnel 1140219001.

## **DESCRIPTION**

### **1. Règlement 447-1 sur le Plan d'urbanisme :**

- Ajout, à l'article 1.2.3 « Le patrimoine bâti d'aujourd'hui et les milieux de vie résidentiels », d'une mention de la présence d'un lieu de culte d'intérêt reconnu au niveau régional « Corpus Christi Parish Church »;
- Ajout, à l'article 1.2.4 « La patrimoine naturel et paysager », de phrases descriptives concernant la présence de mosaïques de milieux naturels et de Bois et corridors forestiers métropolitains comme des territoires d'intérêt écologique reconnus au Schéma, ainsi que d'un extrait de la carte du Schéma en illustration;
- Modification de l'article 2.2.2 afin de rendre compatibles les usages agricoles dans les affectations du sol situées à l'intérieur de la zone agricole décrétée, ainsi que remplacement de l'objectif de l'aire d'affectation agricole par le suivant: « Vise à reconnaître les secteurs où sont pratiquées les activités agricoles ».

### **2. Règlement 448-2 modifiant le Règlement de zonage 448 tel que déjà modifié :**

#### Affectation du sol et objectifs de protection et de mise en valeur de la zone et des activités agricoles

- Ajout aux grilles de spécification de la classe A1 reliée à l'activité agricole dans les zones de conservation, publique, récréative et résidentielle rurale;
- Ajout d'une mention dans les notes pour plusieurs zones situées en zone agricole décrétée indiquant que les usages accessoires permis au Règlement de zonage doivent être autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

## **JUSTIFICATION**

Les règlements 447-1 et 448-2 ne dérogent pas aux objectifs du Schéma et du DC. Ces règlements sont donc conformes au Schéma.

Les règlements 447-1 et 448-2 sont des règlements de concordance au Schéma. Leurs dispositions assurent le respect des objectifs du Schéma et des dispositions du DC.

Toutefois, si d'autres modifications, omises ou oubliées dans l'élaboration des règlements à

l'étude, s'avèrent nécessaires pour compléter la concordance au Schéma, elles devront être adoptées ultérieurement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les modifications introduites par les règlements 447-1 et 448-2 contiennent des dispositions participant à la mise en oeuvre des orientations du Schéma favorisant le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications apportées par les règlements 447.1 et 448.2 au Plan d'urbanisme du Village de Senneville et au Règlement de zonage. L'entrée en vigueur de ces règlements contribuera à faire avancer la concordance au Schéma sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard des règlements 447-1 et 448-2;

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TELLIER  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-05-26

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-06-10



**Dossier # : 1164396012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mai 2016 au 31 mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-07 12:47

**Signataire :** Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164396012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er mai 2016 au 31 mai 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 mai 2016, il est démontré qu'il y a eu 3 (trois) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0869 - 25 mai 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 30 avril 2016 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 mai 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FAVREAU  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de section

Le : 2016-06-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-06-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-06-07